

Prison ferme pour Christine Tasin, sursis pour un djihadiste...

écrit par Christine Tasin | 4 décembre 2019



.
Le titre résume parfaitement la situation catastrophique que nous vivons en France, avec des procureurs aux ordres... et certains juges qui jouent le jeu !

.
Le procureur a donc demandé pour moi 6 mois de prison dont 2 avec sursis pour un brouillon mis en ligne par erreur et resté en ligne 24 heures, où je disais que l'on pouvait comprendre l'auteur de l'attentat contre une mosquée londonienne en juin 2017 si il avait perdu l'un de ses proches dans l'un des 3 attentats musulmans qui avaient eu lieu en Angleterre les mois précédents.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/12/03/proces-christine-tasin-le-procureur-demande-de-la-prison-ferme/>

<https://resistancerepublicaine.com/2019/12/03/et-le-procureur-osa-demander-6-mois-de-prison-contre-christine-tasin/>

Et voilà que je découvre ce matin par hasard cet article :

Un jeune homme condamné à dix-huit mois de prison avec sursis pour apologie du terrorisme

Ses publications sur les réseaux sociaux et son attitude ont conduit le jeune homme à la barre du tribunal pour apologie du terrorisme et provocation à la haine. Il a été condamné à dix huit-mois de prison intégralement assorti d'un sursis avec mise à l'épreuve pendant trois ans. Le jeune homme a été relaxé pour la provocation à la haine.

Avec sa barbe et ses cheveux longs, le jeune homme qui vit dans l'Yssingelais aujourd'hui, et qui n'a pas encore 25 ans, a plus le look d'un amateur de hard rock que d'un islamiste radicalisé. Pourtant, c'est bien pour apologie du terrorisme et provocation à la haine qu'il s'est retrouvé à la barre du tribunal correctionnel du Puy-en-Velay.

Récemment converti à l'islam

Le jeune homme explique s'être converti à l'islam fin 2014. À Sainte-Sigolène où il est souvent présent, une partie de la communauté musulmane n'adhère pas à sa façon de faire. Vêtu au quotidien d'habits traditionnels, il avait choisi cette fois de porter une tenue « à l'occidentale » à la barre du tribunal.

« C'était pour faire peur... »

En juin 2017, il publie sur son compte Facebook un drapeau d'une organisation terroriste avec une inscription en arabe.

« Je ne savais pas lire l'arabe ».

LE JEUNE HOMME À LA BARRE

Il avait également « liké » diverses publications en liens avec des organisations terroristes. Il a été décrit par le bureau de lutte

antiterroriste comme « un profil radicalisé » qui pourrait « embrasser la cause de Daesh » malgré son absence de « profil de combattant » mais « prêt à les soutenir ».

J'ai eu la grosse tête à un moment donné. J'étais timide et anxieux. La religion m'a donné confiance en moi. Sur Facebook, je voyais que les gens m'écoutaient. J'étais immature, perdu, je me prenais pour quelqu'un que je n'étais pas, je me sentais pousser des ailes.

Et le jeune homme avoue s'être « donné un genre. J'étais dans un délire de gamin. Je le regrette, ça m'a amené au tribunal aujourd'hui ». On lui reproche aussi son attitude, comme lorsqu'il se met à faire une prière dans un abri à caddies d'un supermarché à Yssingaux car « c'était l'heure de la prière ». Ou lorsqu'il interpelle une femme sur sa façon de s'habiller dans un supermarché à Sainte-Sigolène.

« C'est une tenue qui n'est pas correcte d'un point de vue islamique », assure-t-il.

Des drapeaux de Daesh chez lui

Plusieurs drapeaux utilisés par l'organisation terroriste Daesh sont retrouvés chez lui lors d'une perquisition. Certains témoins pensaient même qu'il allait partir « en Syrie faire le Djihad ». Un autre parle de lui comme « d'un musulman en carton ». Pour chaque fait reproché, le jeune homme a une réponse toute prête. Mais l'ensemble de ses propos est jugé « incohérents » par le ministère public.

Adepte des vidéos de décapitations

« Cela fait froid dans le dos », résume le procureur de la République Nicolas RigotMuller en listant les consultations et les recherches du prévenu sur Internet : « vidéos de décapitations », « Kalachnikov », etc. « C'était pour comprendre, mais sans y adhérer », argue le prévenu.

Le prévenu a finalement été condamné à dix-huit mois de prison intégralement assorti d'un sursis avec mise à l'épreuve pendant trois ans. Le jeune homme a été relaxé pour la provocation à la haine.

Lionel Ciochetto

https://www.veilleil.fr/puy-en-velay-43000/actualites/un-jeune-homme-condamne-a-six-mois-de-prison-avec-sursis-pour-apologie-du-terrorisme_13698174/#refresh

.
.
Le titre dit tout de la dhimmitude de « l'Eveil de la Haute-Loire ». « *Un jeune homme* »...Pas un djihadiste, pas un terroriste, pas un musulman, pas un homme.. non, un jeune homme, terme plutôt flatteur...

.
Pour le reste, il semble que ce que j'ai écrit soit infiniment plus grave que cet ensemble de faits :

-publication sur les réseaux sociaux du drapeau de Daesch et possession des dits drapeaux trouvés en nombre chez lui.

-il passe son temps à regarder les vidéos de décapitation...

-il cherche un maximum d'infos sur les kalachnikov...

-prière ostensible dans un supermarché

-interpellation d'une femme sur la façon de s'habiller

.
18 mois avec sursis et mise à l'épreuve pour tout ça ! Ce djihadiste en herbe va pouvoir tranquillement continuer à se sentir enfin exister et se sentir fort si l'on en croit le journal. Bref, il va pouvoir se consacrer à la préparation d'un attentat...

.

La justice macronienne à deux vitesses dans toute sa splendeur. On en avait déjà eu la preuve mille fois, notamment avec le sort des rappeurs comme Nick Conrad. En voilà une de plus.